

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES
TRANSPORTS**

DIRECTION GENERALE DU MINISTERE

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

PRESENTATION SUR LES BONNES PRATIQUES EN
MATIERE DE DEVELOPPEMENT ET GESTION DES
CORRIDORS : CAS DU TCHAD .

Ulaanbaatar (Mongolie)
Du 29 AU 30OCTOBRE 2019

SOMMAIRE :

I- INTRODUCTION

II- CONTEXTE GENERAL

III- MECANISME DU FONCTIONNEMENT DU CORRIDOR DE DESENCLAVEMENT DU
TCHAD : DOUALA-

IV- PERSPECTIVES ET CONCLUSION

I- INTRODUCTION

La présente rencontre est une opportunité pour la délégation du Tchad de partager, à travers

MECANISME DU FONCTIONNEMENT DU CORRIDOR DOUALA -

Le fonctionnement et la gestion du corridor Douala-
Bangui sont régis par le Programme Régional de Facilitation du Transport et du Transit en
Zone CEMAC adopté par les six pays membres de la CEMAC en mars 2006.

et mondiaux à travers ces corridors pilotes.

pour le Tchad, du point de vue du développement économique, les Gouvernements de ces
pays ont signé des Conventions en matière de transport terrestre en conformité à la
Convention de la CNUCED du 8 juillet 1965 relative au Commerce de transit des Etats sans

Dans le but de faciliter le transport et le transit, les trois pays ont mis en place des check-
points où points uniques de contrôle au Tchad, en RCA et au Cameroun qui sont des points
de passage obligés où devraient se faire les contrôles des véhicules faisant le transport en
transit.

Dans ce cadre, aucun contrôle par quelque administration que ce soit, ne peut être fait en
dehors de ces check-points qui sont supposés rassembler toutes les administrations chargées
de vérifier le transit des marchandises le long des itinéraires, pour éviter voire limiter les
contrôles inopinés.

en dehors des contrôles réguliers, les véhicules
empruntant les corridors Douala - Bangui et Douala -
subissent plusieurs
contrôles par les différents services (Police, Gendarmerie, Brigade routière, Douane, Eau et
Forêt, Service des renseignements, etc) présents tout le long desdits corridors.

CONCLUSION

on des